



Compte-rendu du Conseil
Municipal du 05 juin 2026 à
19 h 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 11

Etaient présents : Pierre NUGUES, René DUFOUR, Laurence SAINT-JEAN, Martine MARDUEL, Pascal PERRIN, Damien THERIAUD, Romain THEVENET, Fatima JOUY, Maurianne ALVES-FERRERA, Marjolaine SEILLIER, Tom DUPERRET.

Etaient représentés : 0

Etaient absents / excusés : 0

Convocation du 05 juin 2026

La séance est ouverte à 19 H 30

1-Approbation du dernier compte rendu de conseil et désignation d'un secrétaire de séance

Le compte rendu du précédent conseil municipal a été transmis aux conseillers. Aucune demande de correction n'ayant été reçue, il est proposé au conseil de :

- Adopter le compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2026. Modifier tarif salle pour les extérieurs.
- Désigner Pascal PERRIN, secrétaire de la présente séance.

2-Election des représentants délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Comme l'a annoncé le ministre de l'intérieur, le renouvellement de la deuxième série du Sénat se déroulera à la date du 27 septembre 2026

Dans ce cadre, le décret de convocation des électeurs, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs conformément à l'article L283 du code électoral, a fixé le jour auquel doivent être désignés les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au 05 juin 2026.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le mode de scrutin des délégués sénatoriaux est un scrutin majoritaire à deux tours et les règles de la parité ne s'appliquent.
Le maire a rappelé que le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Après avoir procédé au vote, il ressort :

Monsieur Pierre NUGUES est élu au premier tour en qualité de TITULAIRE

Monsieur Pascal PERRIN est élu au premier tour en qualité de SUPPLEANT

Monsieur René DUFOUR est élu au premier tour en qualité de SUPPLEANT

Madame Laurence SAINT JEAN est élue au premier tour en qualité de SUPPLEANTE ;

3-Délibération délégations Agence Technique Départementale

L'ATD a été créée pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs projets et intervient en qualité d'assistant à maître d'ouvrage. Elle est un établissement public administratif et la gouvernance repose sur un conseil d'administration et une assemblée générale, instances au sein desquelles notre collectivité est représentée.

Nous devons donc élire un titulaire et un suppléant.

Titulaire : René DUFOUR

Suppléante : Martine MARDUEL

4- Questions diverses

Commission de vérification des listes électorales : Mauriane ALVES et Damien THERIAUD.

Le Conseil fixe la date d'un prochain Conseil municipal le 21 juillet 2026 à 19h30.

La séance est levée à 22 h 30

Pierre NUGUES, maire

